

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche</p> <p>Mission de la stratégie et des systèmes d'information</p> <p>Dossier suivi par : Christian TESTE 1 ter, avenue de Lowendal – 75700 PARIS 07 SP Tél : 01 49 55 51 59 / 01 49 55 45 20 Fax : 01 49 55 56 17</p> <p>NOR :</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGER/MSSI/N2009-2055</p> <p>Date: 19 mai 2009</p>
--	--

Le Ministre de l'agriculture
et de la pêche
à

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt et Directeurs de l'agriculture et de la
forêt

Mesdames et Messieurs les Chefs des services régionaux de la
formation et du développement et Chefs des services de la
formation et du développement

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Date de mise en application : immédiate
Nombre d'annexe(s) : 3

Objet : Note de présentation du dispositif d'accompagnement des gestionnaires locaux agricole (GLA) pour améliorer la gestion des annuaires Melagri et Agricoll

Résumé : La présente note de service rappelle les modalités de mise en place de la gestion de l'annuaire issu du rapprochement des annuaires Melagri et Agricoll branche enseignement agricole ; elle identifie les acteurs qui y contribuent ; elle détaille le dispositif de formation avec l'organisation de la formation des GLA en services régionaux de la formation et du développement, services de la formation et du développement, en établissements publics d'enseignement supérieur relevant du MAP, en établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles et en lycées maritimes

Mots-clés : annuaire, GLA, formation, comptes agricole, adresses mèl

Destinataires	
<p><u>Pour exécution :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,- Directions de l'agriculture et de la forêt,- Services régionaux de la formation et du développement,- Services de la formation et du développement,- Établissements publics d'enseignement supérieur relevant du MAP,- Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles,- Lycées maritimes	<p><u>Pour information :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Inspection de l'enseignement agricole- Unions nationales fédératives d'établissements privés

Sommaire

Préambule

1 - Le rapprochement des annuaires melagri et agricoll branche enseignement agricole :

1.1 – Objectifs de ce rapprochement

1.2 – Acteurs qui contribuent au rapprochement et à la gestion de l'annuaire

2 - Les modalités d'organisation de la formation des GLA

2.1 – Modalités générales

2.2 – Modalités de dates

2.3 – Modalités de lieux et horaires

2.4 – Modalités d'inscription

2.4.1 - Pour les personnels de l'enseignement technique et les agents en SRFD

2.4.2 - Pour les établissements de l'enseignement supérieur et les lycées maritimes

2.4.3 - Envoi des documents par la structure organisatrice

Annexes : formulaire désignation d'un GLA, lieux de formation et fiche d'inscription

Préambule

La gestion des annuaires est aujourd'hui à améliorer. Pour se faire, les évolutions fonctionnelles et techniques sont apportées par les maîtrises d'œuvre (le CERI à Toulouse et le CNERTA à Dijon) et doivent être accompagnées par un dispositif de formation des GLA.

1 - Le rapprochement des annuaires melagri et agricoll branche enseignement agricole :

1.1 – Objectifs de ce rapprochement :

- Faciliter la communication entre les agents du MAP grâce aux adresses électroniques (Mèl).
- Permettre l'accès aux nouvelles applications du système d'information de l'enseignement agricole comme Guepard et du système d'information du MAP comme Agorha grâce aux comptes Agricoll.
- Améliorer la mise à jour de l'annuaire du MAP, issu du rapprochement des annuaires melagri et agricoll branche enseignement agricole.

1.2 – Acteurs qui contribuent au rapprochement et à la gestion de l'annuaire

- Le gestionnaire local agricoll (GLA) est la personne qui gère localement les fonctionnalités de cet annuaire. Par exemple : créer des adresses mèl en educagri.fr et en agriculture.gouv.fr, mettre à jour l'annuaire suite aux mobilités des agents, réinitialiser un mot de passe, changer le mot de passe, enrichir les fonctions, créer des comptes agricoll, ...

Dans le cadre du rapprochement des annuaires, il bénéficiera d'une formation dont les modalités d'inscription sont décrites au point 2.

Comme cette formation concerne un seul GLA par établissement (EPLEFPA / école d'enseignement supérieur / SRFD / lycée maritime) il sera ensuite démultiplicateur de cette formation auprès des autres GLA de l'établissement ou de la structure.

- Le CERIT et le CNERTA sont les maîtrises d'œuvre qui assurent la mise en œuvre de ce rapprochement et apporteront l'assistance aux GLA.
- La mission de sécurité des systèmes d'information (MISSI) de la SDSI veille à ce que les conditions de sécurité préconisées par la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du MAP soient respectées.
- La mission de la stratégie et des systèmes d'information (Mission SSI) de la DGER pilote cette mise en place.
- Les DRTIC sont en appui régional auprès des établissements pour cette mise en place.

2 - Les modalités d'organisation de la formation des GLA

2.1 – Modalités générales

Cette formation est inscrite au PNF 2009, suivie administrativement par AgroSupDijon et organisée dans chaque région par le DRTIC.

Elle est enregistrée dans la base de données de la formation continue des personnels sous le **code SAFO N° 520563** et comprend 31 sessions.

Pour pouvoir suivre la formation, l'agent doit occuper la fonction de GLA dans son établissement. Si ce n'est pas le cas, il doit être désigné par le directeur avant la date de la formation en utilisant le formulaire ci-joint.

2.2 – Modalités de dates

La formation nationale des GLA est prévue sur une demi-journée :

- **le 23 juin 2009 pour la métropole et La Réunion**
- **le 9 juillet pour Antilles-Guyane.**

Les modalités de formation restent à définir pour Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna, Mayotte et Polynésie en fonction des contraintes de décalage horaire.

2.3 – Modalités de lieux et horaires

La formation a lieu dans une salle informatique régionale, elle-même reliée à distance à une salle de cours virtuelle administrée par le CNERTA à laquelle le seront également les intervenants.

Les lieux et les horaires de formation sont indiqués sur le tableau ci-joint en annexe.

Pour les régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Rhône-Alpes, les GLA se positionnent sur une seule des 2 sessions possibles, sous la coordination du DRTIC de leur région.

2.4 – Modalités d'inscription

2.4.1 - Pour les personnels de l'enseignement technique et les agents en SRFD :

- chaque participant devra s'inscrire en utilisant la fiche d'inscription ci-jointe
- elle devra être remise signée au chef d'établissement
- après validation et signature du chef d'établissement, elle est **saisie obligatoirement sur Chlorofil** par la personne en charge de la formation dans l'établissement **entre le 25 mai et le 3 juin 2009**
- La personne en charge de la formation en SRFD renseignera sur SAFO les avis SRFD, pour le **4 juin 2009 au plus tard** (date à laquelle, les inscriptions sur Chlorofil seront closes).

A titre exceptionnel (pour des difficultés d'ordre informatique) :

- il sera possible de faxer la fiche d'inscription papier, validée et signée par le chef d'établissement et le SRFD, à AgroSupDijon au 03.80.77.26.41 à l'attention de Marilyne Romand (tél. 03.80.77.26.42).

Les frais de repas et de déplacement sont pris en charge par AgroSupDijon, la structure organisatrice, après envoi des pièces justificatives.

2.4.2 - Pour les établissements d'enseignement supérieur et les lycées maritimes :

Chaque établissement devra retourner par fax à AgroSupDijon au 03.80.77.26.41 à l'attention de Maryline ROMAND (tél 03.80.77.26.42) la fiche d'inscription signée par l'agent et le directeur de la structure des agents qui participeront à cette formation **avant le 4 juin 2009** en utilisant la fiche d'inscription ci-jointe.

- Les frais de repas et de déplacement sont pris en charge par chaque structure d'affectation.

2.4.3 - Envoi des documents par la structure organisatrice

Après prise en compte par la structure organisatrice AgroSupDijon, de l'inscription une convocation sera envoyée au GLA.

Pour les agents de l'enseignement technique agricole, la demande d'autorisation jointe à la convocation signée par le directeur de l'établissement, envoyée au DRGRAf qui retournera l'autorisation de déplacement dans les meilleurs délais au GLA qui suit la formation.

Pour les agents de l'enseignement supérieur et les lycées maritimes, l'autorisation de déplacement sera signée par le directeur de la structure, qui devra établir un ordre de mission à chaque gestionnaire participant à la formation.

Véronique LE GUEN

Adjointe au Chef de la Mission de la Stratégie et
des Systèmes d'Information

Formulaire pour la Désignation d'un Gestionnaire Local Agricol (GLA)

1) Identification du service demandeur

Direction ou Etablissement *:	
Service (si nécessaire):	
Sous Direction (si nécessaire):	Bureau (si nécessaire):
Adresse :	
Téléphone :	Fax :

* pour l'enseignement agricole, indiquer la structure .

Afin d'être sûr de la présence du GLA, il est conseillé dans la mesure du possible de désigner 3 GLA pour gérer 100 agents.

Dans l'enseignement agricole, les GLA seront, sauf cas particulier, les gestionnaires de proximité détenteurs d'un accès à Epicea via un certificat Prisme 3.

Les agents ci dessous s'engagent à mettre en œuvre sur leur poste de travail les procédures de sécurité correspondant aux services demandés, notamment :

- la gestion des droits d'accès sur chaque poste de travail,
- l'installation et la mise à jour d'un logiciel antivirus,
- le respect des procédures de connexion.

Ils ont bien noté les dispositions de l'article 26 du titre premier du statut général des fonctionnaires (loi 83634 du 13 juillet 1983), les articles 226-13 et 14 du nouveau code pénal concernant la confidentialité des données, ainsi que les articles 323-1 à 7 du nouveau code pénal concernant la protection contre la fraude informatique.

2) Identification des agents GLA.

Nom	Prénom	Mail	Fonction	Téléphone	Signature

Le directeur

Date et Signature

3) Ce document est à retourner en 2 exemplaires à

Ministère de l'agriculture de l'alimentation de la pêche et de la ruralité
DGA-SDSI-CERI
A l'attention du chef de centre
BP 12668 31326 Castanet Tolosan Cedex



**ACTIONS DE FORMATION CONTINUE DES
PERSONNELS DGER**



Fiche d'inscription - Campagne 2009

Module « Gestionnaires Locaux Agricol »
Nouvelles modalités de gestion de l'annuaire

Cette fiche d'inscription *concerne les agents exerçant la fonction de GLA*

1- Session demandée (se reporter au tableau annexé à la note de service)

Période inscription	Avant le 4 juin 2009			
Titre de l'action	Module « Gestionnaires Locaux Agricol » Nouvelles modalités de gestion de l'annuaire (formation d'une seule ½ journée)			
Code de l'action	520563	Numéro de session du matin:*	N°...	23/06/2009 à 9h
		Numéro de session de l'après-midi: Pour Métropole et Réunion :	N°...	23/06/2009 à 14h
		Numéro de session de l'après-midi* : pour Antilles-Guyane :	N°...	09/07/2009 à 14h

* Préciser le N° de session souhaitée

2 - Identification des agents :

Code SAFO agent	
-----------------	--

Nom		Prénom	
Nom de jeune fille		Région	
Date de naissance OBLIGATOIRE	Sexe	F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Etablissement d'affectation
Corps		Etablissement d'exercice Adresse complète	
Téléphone et Fax		E-mail de l'agent :	

Statut administratif	Etablissement hors EPLEFPA	Types de personnels
Titulaire <input type="checkbox"/>	Enseignement sup. <input type="checkbox"/>	Personnel de direction <input type="checkbox"/>
Contractuel d'Etat (ACEN) <input type="checkbox"/>	MAP hors DGER <input type="checkbox"/>	Personnel d'enseignement <input type="checkbox"/>
Contractuel régional (ACER) <input type="checkbox"/>	Education nationale <input type="checkbox"/>	Personnel d'éducation et de surveillance <input type="checkbox"/>
Contractuel établissement <input type="checkbox"/>	Lycée maritime <input type="checkbox"/>	Personnel ATOSS <input type="checkbox"/>
Contrats aidés <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/>

Diplôme le plus élevé		
	EXEMPLE	Licence

3- Finalité de la formation selon la loi de modernisation de la fonction publique (loi N°2007-148)

↳ Pour plus d'information, voir la note de service SG/SDDPRS/N2008-1226 relative à la mise en œuvre des modalités de la formation tout au long de la vie dans les services du MAP

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'adaptation immédiate au poste de travail (T1)

4 – Signature de l'agent

Date et signature de l'agent :

4 - Avis motivés des tutelles hiérarchiques

Le Directeur de l'EPLEFPA		L'autorité académique (SRFD)	
Favorable	<input type="checkbox"/>	Favorable	<input type="checkbox"/>
Défavorable (cocher une seule case)	<input type="checkbox"/>	Défavorable (cocher une seule case)	<input type="checkbox"/>
<i>Pour les raisons suivantes :</i>	<input type="checkbox"/>	<i>Pour les raisons suivantes :</i>	<input type="checkbox"/>
Inadéquate au plan de formation de l'agent	<input type="checkbox"/>	Inadéquate au plan de formation de l'agent	<input type="checkbox"/>
Inadéquate au plan local de formation	<input type="checkbox"/>	Inadéquate au plan local de formation	<input type="checkbox"/>
Contraintes organisationnelles	<input type="checkbox"/>	Contraintes organisationnelles	<input type="checkbox"/>

Cachet
Date et signature :

Cachet
Date et signature :

6- Avis de la structure organisatrice

- Candidature retenue en liste principale
- Candidature acceptée en liste complémentaire
- Candidature non retenue

Formation des GLA Horaires et lieux de formation

Régions	Code session matin	9h à 12h	Code session après-midi	14h à 17h	Structure	Lieu de formation	Adresse du site	BP	CP VILLE
Alsace	1	23/06/2009			EPL Rouffach	LEGTA de Rouffach	8 au remparts		68250 ROUFFACH
Aquitaine ***	2	23/06/2009	3	23/06/2009	EPL Rouffach	LEGTA de Sainte Livrade	Route de Casseneuil		47110 SAINTE LIVRADE SUR LOT
Auvergne	4	23/06/2009			DRAAF - SRFD Auvergne	SITE DE MARMILHAT		BP 45	63370 LEMPDES
Basse-Normandie			5	23/06/2009	DRAAF Basse-Normandie	DRAAF Basse-Normandie	6 bd Général Vanier	BP 5090	14078 CAEN CEDEX 5
Bourgogne	6	23/06/2009			EPL de Mâcon-Davayé	LEGTA de Mâcon-Davayé			71960 DAVAYE
Bretagne			7	23/06/2009	DRAAF - SRFD Bretagne	DRAAF - SRFD Bretagne	15 avenue de Cucillé cité administrative		35047 RENNES CEDEX 9
Centre			8	23/06/2009	DRAAF Centre	Cité administrative Coligny	131 rue du faubourg Bannier Bât. M1		45042 ORLEANS CEDEX 1
Champagne-Ardenne			9	23/06/2009	DRAAF Champagne-Ardenne	Complexe Agricole du Mont Bernard	Route de Suippes		51 000 CHALONS EN CHAMPAGNE
Corse			10	23/06/2009	EPL Borgo	LEGTA	"Aghja Rossa"		20290 BORGIO
Franche-comté	11	23/06/2009			EPL Besançon	CFPPA de Chateaufarine	10 rue François Villon	BP 65809	25058 BESANCON CEDEX 5
Haute-Normandie	12	23/06/2009			DRAAF Haute-Normandie	Cité administrative Saint Sever Salle 1E65	2 rue Saint Sever		76032 ROUEN CEDEX
Île-de-France	13	23/06/2009			DRAAF - SRFD Île-de-France	DRAAF - SRFD Île-de-France	18 avenue Carnot		94234 CACHAN CEDEX
Languedoc-Roussillon ***	14	23/06/2009	15	23/06/2009	EPL de l'Hérault	LEGTA de l'Hérault	3224 route de Mende	BP 34090	34093 MONTPELLIER CEDEX 5
Limousin			16	23/06/2009	DRAAF - SRFD Limousin	DRAAF - SRFD Limousin	22 rue des Pénitents Blancs	BP 3916	87039 LIMOGES
Lorraine			17	23/06/2009	INFOMA de Nancy	INFOMA de Nancy	7 rue des Cordeliers	BP 269	54005 NANCY
Midi-Pyrénées ***	18	23/06/2009	19	23/06/2009	DRAAF - SRFD Midi-Pyrénées	Cité administrative Batiment E	Boulevard Armand Duportal		31076 TOULOUSE CEDEX 09
La Réunion	20	23/06/2009			EPL Saint Joseph	LPAH St Joseph	24, rue Raphaël Babet		97480 SAINT JOSEPH
Nord-Pas-de-Calais	21	23/06/2009			EPL du Pas de Calais	LEGTA du Pas de Calais	1 route de Cambrai		62217 TILLOU LES MOFFLAINES
Pays de la Loire ***	22	23/06/2009	23	23/06/2009	DRAAF - SRFD Pays de la Loire	DRAAF - SRFD Pays de la Loire	12, rue Menou	BP 23523	44035 NANTES CEDEX 1
Picardie			24	23/06/2009	DRAAF - SRFD de Picardie	DRAAF - SRFD de Picardie	518 rue St Fuscien		80 000 AMIENS
Poitou-Charentes			25	23/06/2009	EPLFPA Kyoto à Chasseneuil du Poitou	LPA Grand-Pont	10 rue de la Grenadière	BP 46	86361 CHASSENEUIL DU POITOU CEDEX
Provence-Alpes-Côte d'Azur			26	23/06/2009	DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur	Chateau de marveyre	161, rue du commandant Rolland		13 272 MARSEILLE CEDEX 08
Rhône-Alpes ***	27	23/06/2009	28	23/06/2009	INFOMA LYON CORBAS	INFOMA LYON CORBAS	16 rue du Vercors		69960 CORBAS
Martinique			29	09/07/2009	DAF - SFD Martinique	DAF - SFD Martinique	jardin Desclieux	BP 642	97262 FORT DE FRANCE CEDEX
Guadeloupe			30	09/07/2009	EPL de la Guadeloupe	Legta de la Guadeloupe	Convenance		97122 BAIE-MAHAULT
Guyane			31	09/07/2009	EPL de la Guyane	LGTPA de la Guyane	Savane Matiti	BP 53	97355 MACOURIA
Nouvelle Calédonie	A définir								
Wallis et Futuna	A définir								
Polynésie	A définir								
Mayotte	A définir								

*** s'inscrire à 1 seule 1/2 journée de formation coordonnée par le DRTIC